

**RAPPORT FINAL DES TRAVAUX DE LA 23<sup>ième</sup> ASSEMBLEE  
REGIONALE AFRIQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA  
FRANCOPHONIE, A.P.F**

A l'invitation de la Section ivoirienne de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale Afrique s'est tenue à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire les 28, 29 et 30 mai 2015.

Les délégations des Sections ci-après ont pris part à cette Assemblée. Il s'agit de :

1. La République du Cameroun ;
2. La République Centrafricaine
3. La République Démocratique du Congo ;
4. La République du Congo
5. La République de Côte d'Ivoire
6. La République du Gabon
7. La République de Guinée
8. La République de Guinée Bissau
9. République de Guinée équatoriale
10. La République de Madagascar
11. La République du Mali
12. La République du Niger
13. La République du Sénégal
14. La République du Tchad
15. La République du Togo
16. La Royaume du Maroc

Après avoir suivi à la séance solennelle d'ouverture, les allocutions prononcées successivement par Messieurs le Maire de la ville de Yamoussoukro, Kouakou Grangbé Jean, le Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro, Augustin Thiam, le Secrétaire Général parlementaire de l'APF, Pascal Terrasse, le 1<sup>er</sup> Vice-président de l'APF, Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo, et le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Section hôte, Guillaume Soro Kigbafori, les honorables participants ont adopté, moyennant quelques amendements, l'ordre du jour de leurs travaux comportant les points ci-après :

1. Rapport d'activités de la Région par le Chargé de mission Afrique de l'A.P.F
2. Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence parlementaire de Brazzaville sur les changements climatiques.
3. Croissance économique et lutte contre la pauvreté en Afrique francophone
4. Terrorisme, phénomène de notre temps : état des lieux, causes, conséquences et stratégies de lutte en Afrique
5. Situation politique et sociale en Afrique francophone
6. Préparation de la 41<sup>ième</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Berne/Suisse, juillet 2015)
  - Renouvellement du Bureau de l'APF (désignation des représentants de l'Afrique au Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie)
  - Thème principal de la 41<sup>ième</sup> session de l'APF
7. Divers
8. Date et lieu de la prochaine Assemblée régionale
9. Adoption des résolutions, du rapport final des travaux et de la motion de remerciement.

Les différents points cités ci-dessus ont été examinés comme suit :

## **I. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA REGION PRESENTE PAR LE CHARGE DE MISSION**

En application de l'article 19 alinéa 3 du Règlement de la Région Afrique, le Chargé de mission a présenté à la plénière de la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale un rapport d'activités internes et externes de cette Région.

### **A. ACTIVITES INTERNES**

S'agissant des activités internes, les participants ont noté que la Feuille de route de la Région adoptée à la 22<sup>ième</sup> Assemblée régionale à Brazzaville en mai 2014, appelée Feuille de route de Brazzaville et contenant les principales activités programmées pour l'exercice de mai

2014 à mai 2015, n'a pas connu un début d'exécution véritable par suite du manque d'intérêt et d'engagement actif des Sections.

Cependant, en dépit de ces désintéressements et désengagement des Sections, les parlementaires participant à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale ont estimé que cette Feuille de route est un acquis qui ne peut être remis en cause. Bien au contraire, sa mise en œuvre devra être la priorité des priorités pour l'exercice 2015-2016.

A cet effet, un appel pressant a été lancé aux Présidents d'Assemblées et de Sections pour qu'ils y portent une attention particulière et s'y impliquent activement.

De même, ils ont encouragé le Chargé de mission et son équipe de poursuivre sans relâche les efforts en vue de la matérialisation des actions prévues dans la Feuille de route de Brazzaville, et exhorté les Assemblées ainsi que les Sections Afrique de l'APF à se montrer proactives pour les appuyer. Aussi, ont-ils décidé, en outre, de doter désormais la Région d'un budget conséquent alimenté par les Sections et qui bénéficiera, en supplément, de l'accompagnement de l'APF, selon les propos même de son le Secrétaire Général. La gestion de ce budget fera l'objet d'un contrôle régulier par la Conférence des Présidents.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'APF et le Président du pays hôte ont été chargés d'étudier avec le Chargé de mission les modalités pratiques d'exécution de cette décision dans le plus bref délai.

Dans le même ordre d'idées, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale a souligné l'importance et l'urgence de réactiver l'engagement des parlements francophones africains à l'APF et de susciter en eux un intérêt accru aux activités de celle-ci.

Dans cette perspective, le retour au sein de la communauté francophone parlementaire d'Afrique et le réchauffement des Sections qui sont en retrait ou tièdes aux activités de l'APF devraient être l'une des préoccupations majeures de notre Région pour qu'elle joue un rôle plus important à l'APF dont elle est la composante majoritaire en nombre des Sections.

C'est pourquoi, les Sections de Djibouti et de Guinée Bissau qui sont suspendues ainsi que celles de l'Ile Maurice, de la Mauritanie et de la Tunisie qui ne participent plus aux activités de l'APF depuis plusieurs années méritent une attention particulière.

Les participants à la 23<sup>ième</sup> session ont émis l'espoir que la tenue du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie ainsi que l'organisation de la 42<sup>ième</sup>

session de l'APF à Madagascar contribueront à attirer davantage vers elle les parlements francophones de la Sous-région Afrique du Sud et de l'Est qui sont absents ces derniers temps aussi bien des rencontres régionales que de celles de l'APF.

S'agissant des parlements nationaux des jeunes francophones, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale a noté que durant l'année 2014, seul la République du Bénin a installé son parlement national des jeunes.

Cependant, les participants se sont réjouis de l'installation du parlement national des jeunes ivoiriens à l'issue des présentes assises et de l'invitation de la République du Tchad adressée au 1<sup>er</sup> Vice-président de l'APF, au Secrétaire général parlementaire, au Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ainsi qu'au Chargé de mission Afrique, de venir à Djamena, assister à l'installation du parlement national des jeunes tchadiens entre le 23 et le 24 juin 2015.

Quant à la rédaction du modèle de loi-cadre sur le Titrement Simplifié Sécurisé (TSS), les délégués à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale Afrique ont regretté l'indisponibilité de Maître Harissou, Président de l'Association du Notariat francophone, qui, par suite des ennuis judiciaires dans son pays d'origine, ne plus à même de piloter ce dossier.

Pour pallier à cette indisponibilité, il a été recommandé que le Secrétariat général de l'APF poursuive les contacts avec cette Association afin de trouver rapidement une alternative.

Concernant la désignation par les Sous-régions des Chargés de mission délégués dont le suivi a été confié au Chargé de mission, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale a pris acte de la désignation de Madame AZIZA BAROUD, Députée nationale du Tchad et de Monsieur THIAM ABDOUL, Député national du Sénégal comme Chargés de mission délégués respectivement pour la Sous-région de l'Afrique centrale et celle de l'Afrique de l'Ouest. Elle les en a félicités.

Toujours au titre des activités internes de la Région, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale a noté qu'à l'invitation de la Section sénégalaise, la 7<sup>ième</sup> Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections africaines de l'APF a eu lieu à Dakar les 9 et 10 avril 2015. Cette Conférence a connu la participation de 16 Sections sur les 23 que compte la Région, soit les 2/3 des Sections en situation régulière.

Outre l'adoption du projet de rapport d'activités de la Région présenté par le Chargé de mission et destiné à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale, les Présidents d'Assemblées et de Section

se sont attelés à la préparation de cette Assemblée. Ils ont reçu et accepté l'offre de l'Assemblée nationale du Gabon d'abriter la 8<sup>ième</sup> édition de leur Conférence.

## **B. ACTIVITES EXTERNES**

Les délégués des Sections à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale ont été informés de la participation à Dakar, du 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, APF, Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo, aux travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui a été organisée en prélude au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie qui s'est tenue dans la capitale sénégalaise les 29 et 30 novembre 2014.

Après la Conférence ministérielle de Dakar, le 1<sup>er</sup> Vice-Président Aubin Minaku a pris part avec d'autres membres africains du Bureau de l'APF, à sa réunion du 26 au 28 décembre à Clermont-Ferrand, en France.

Quant au Chargé de mission Afrique, il s'est rendu à Toronto pour participer, du 04 au 07 2014, à 30<sup>ième</sup> Assemblée régionale Amérique, à l'invitation de son collègue de cette Région. Au cours de cette assemblée, les parlementaires francophones des Amériques ont examiné la question de l'utilisation des médias sociaux dans leurs relations avec les électeurs. Ils ont également participé à un atelier conjoint avec les jeunes parlementaires des Amériques. Etant donné l'intérêt pédagogique que revêt une telle rencontre entre les parlementaires en herbe et les seniors, le Chargé de mission a pris contact avec ses organisateurs afin d'aider un jour l'Afrique francophone à les organiser pour ses jeunes leaders, futurs dirigeants du continent.

Concernant les relations entre la Région Afrique et le Secrétariat général de l'APF, les participants à la 23<sup>ième</sup> Assemblée ont demandé avec insistance aux parlements francophones africains d'attacher une attention particulière et de manifester un intérêt réel à la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations des sessions de l'APF ainsi que des différentes instances régionales. Il a été rappelé que le suivi de ces actes est une obligation réglementaire à laquelle nul ne peut se soustraire. Il implique que les Sections doivent transmettre régulièrement des rapports ad hoc tant au Secrétariat général qu'au Chargé de mission.

Par ailleurs, les délégués des Sections à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale ont été informés par le Chargé de mission de sa désignation, es qualité, par le Secrétaire général parlementaire

comme membre du Jury de sélection des lauréats du prix Léopold Sédar Senghor qui sera décerné pour la troisième fois par l'APF à sa session de Berne, en juillet de cette année.

A ce sujet, après concertation avec les Présidents d'Assemblées et de Sections qui lui ont donné leur avis, le Chargé de mission transmettra les deux choix opérés sur les 6 candidats dont il a déjà reçu les dossiers du Secrétariat général de l'APF, avant le 05 juin prochain.

En sus, des activités énumérées ci-dessus, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale s'est félicitée de la participation de la Région Afrique aux missions d'observation électorale dépêchées par l'OIF l'année dernière en Tunisie et aux Iles Comores. Cependant, comme à la 7<sup>ième</sup> Conférence des Présidents, l'accent a été mis sur la nécessité d'organiser des missions d'observation propres à l'APF pour plus d'autonomie et d'indépendance, voire de responsabilité en la matière.

Elle a été également informée par le Chargé de mission des différents foras internationaux auxquels les parlementaires africains ont pris part notamment dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du Commonwealth.

Le Chargé de mission a, en sus, relevé dans son rapport d'activités, les séminaires de renforcement des capacités organisés en Afrique pour les parlementaires francophones par le Secrétariat général de l'APF et les programmes multilatéraux de développement parlementaire ainsi que les projets de modernisation des systèmes d'information réalisés par l'APF et le programme NORIA en faveur des parlements de Madagascar, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de la République Démocratique du Congo et des Seychelles.

A ce sujet, les parlementaires participants à la 23<sup>ième</sup> assemblée régionale ont souhaité vivement que ces séminaires, programmes multilatéraux de développement parlementaire et projets du programme NORIA produisent des effets au-delà des Sections bénéficiaires et profitent aussi aux autres.

Concernant les jeunes, le rapport d'activités du Chargé de mission a fait l'état des inscriptions des Sections à la 7<sup>ième</sup> session du Parlement francophone (PFJ) des jeunes dont les assises auront lieu à Berne, en Suisse, en juillet prochain, 2015, en marge des travaux de la 41<sup>ième</sup> session de l'APF.

Le tableau de ces inscriptions se présente comme suit à la date du 30 mai 2015 :

A. Sections inscrites :

1. Bénin
2. Burundi
3. Cameroun
4. République du Congo
5. Côte d'Ivoire
6. Gabon
7. Madagascar
8. Mali
9. Maroc
10. Sénégal
11. Seychelles
12. Tchad

B. Sections en attente

1. Cap Vert
2. Guinée
3. Guinée équatoriale
4. Ile Maurice
5. Niger
6. République Démocratique du Congo

Il a été demandé aux Sections en attente de faire diligence pour compléter les dossiers des jeunes désignés. Les délégués à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale ont réaffirmé la volonté et la détermination de l'Afrique de faire participer ses jeunes à la session du PFJ de Berne.

Ils ont été informés de ce qu'en plus de cette session, le Secrétaire général parlementaire a initié, depuis janvier 2015, pour les jeunes élus des parlements nationaux de l'espace francophone un programme de contacts et d'échanges à destination de jeunes parlementaires francophones intitulé « **Jeunes Pousses** »

L'objectif majeur de ce programme d'encadrement des jeunes élus nationaux est de leur conférer les capacités et le savoir-faire requis pour le meilleur accomplissement de leur mandat parlementaire, d'une part, et de promouvoir les relations d'amitié entre les parlementaires de l'espace francophone.

Les dossiers de quatre jeunes élus nationaux désignés par les parlements d'Afrique francophone doivent parvenir au Chargé de mission dans le plus bref délai afin de lui permettre de les transmettre au Secrétariat général de l'APF.

Aux termes du compromis trouvé par les Présidents d'Assemblées et de Sections, les 2 dames et les 2 messieurs seront désignés à raison d'un par sous-région. Le Chargé de mission a été responsabilisé pour déterminer les Sections concernées et obtenir d'elles, dans le plus bref délai, les dossiers des jeunes élus qu'elles auraient retenus. Le Chargé de mission devra également proposer le semestre au cours duquel la Région Afrique accueillera les jeunes élus nationaux de l'espace francophone dans le cadre du programme « Jeunes pousses ».

Après les quelques commentaires et recommandations exposés ci-dessus, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale a adopté le rapport d'activités du Chargé de mission et l'en a félicité.

## II. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE BRAZZAVILLE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Les participants à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale Afrique de l'APF ont suivi le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence parlementaire sur les changements climatiques organisée à Brazzaville (République du Congo) le 28 mai 2014, rapport leur fait par Monsieur Sylvestre Ossiala, 2<sup>ième</sup> Vice-Président de l'Assemblée nationale du Congo.

De ce rapport et du débat qui s'en est suivi il est résulté ce qui suit :

**Primo** : après et en dépit de sa validation par la 40<sup>ième</sup> session de l'APF à Ottawa, en juillet 2014, la Déclaration parlementaire de Brazzaville sur les changements climatiques n'a produit aucun effet connu et palpable ;



**Secundo** : l’Afrique ne peut se permettre de commettre la faute fatale de jouer à la chaise vide à la COP21 à Paris en décembre de l’année en cours. Elle doit y participer avec un dossier bien ficelé et des arguments solides.

**Tertio** : nécessité absolue et urgence pour l’Afrique d’avoir une position claire et de s’exprimer d’une seule voix aussi bien à la prochaine conférence parlementaire sur les changements climatique initiée par l’Assemblée nationale française qu’à la COP21 à Paris en décembre de cette année.

En conséquence de ce qui précède, les parlementaires francophones d’Afrique ont chargé les Députés nationaux Sylvestre Ossiala et Cheik Diop, Député du Sénégal de proposer à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale sous l’autorité du Président Moustapha Niasse, de l’Assemblée nationale du Sénégal, un mémo traduisant les propositions émises pendant les débats. Celles-ci constitueront la position et les pistes de solution préconisées par les parlementaires africains francophones sur l’épineux problème des changements climatiques pour l’Afrique.

Chaque parlement francophone de la Région devra s’employer à communiquer à son gouvernement cette position et veiller à ce qu’il en tienne compte.

Dans le même but de répercuter la position et les propositions des parlementaires africains francophones aux instances nationales et internationales concernées, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale a chargé de 1<sup>er</sup> Vice-président de l’APF, Aubin Minaku, et le Président de la Section hôte, Guillaume Soro Kigbafori de mettre tout en œuvre pour faire parvenir aux organisation internationales, régionales et sous-régionales africaines ce document contenant la position et les propositions de la Région Afrique de l’APF afin qu’elles les intègrent dans les solutions possibles et dans leurs stratégies.

### **III. CROISSANCE ECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN AFRIQUE FANCOPHONE**

Les débats sur la problématique de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté ont été introduits par le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo, Monsieur Augustin Matata Ponyo Mapong, et celui de la Côte d’Ivoire, Monsieur Daniel Kablan Duncan qui ont fait chacun aux participants, des communications sur les expériences de leurs pays respectifs en matière de croissance et de la lutte contre la pauvreté.

Les deux Premiers Ministres ont été suivis par le deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale de la République du Congo, Monsieur Sylvestre Ossiala et Monsieur Jean-Noël Amanctchi Gogouaun, chargé principal des opérations au Bureau de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire, qui ont exposé sur le même sujet.

Les parlementaires francophones participant à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale ont remercié les intervenants pour leur disponibilité et les ont félicités pour la qualité de leurs communications.

Après des échanges fort animés, les éléments et pistes des solutions ci-après se sont dégagés :

### **A. Constat**

Le double constat unanime fait par les intervenants et les participants est que, d'une part, l'Afrique a tous les atouts pour réaliser une croissance durable et suffisante de son économie afin d'assurer le bien-être de ses populations et, d'autre part, en dépit des taux de croissance élevés atteints (5 à 6% en moyenne) par les économies africaines depuis plus d'une décennie, la pauvreté n'a pas reculé de plus de 2% en Afrique.

### **B. Causes**

Les causes de ce paradoxe sont multiples, notamment les conflits armés récurrents, l'instabilité politique, des politiques publiques peu efficaces et moins tournées vers les plus démunis, la mauvaise gouvernance, l'adoption du modèle économique productiviste libéral qui place la finance au centre de l'activité économique et sacrifie la création des emplois relevant de l'économie réelle, l'absence de volonté politique ferme d'opérer des réformes structurelles profondes et efficaces, les disfonctionnements des institutions publiques et la déliquescence des administrations publiques

### **C. Remèdes**

Pour maintenir l'élan actuel de la croissance économique en Afrique et réduire sensiblement la pauvreté, il échet de réaliser quelques pré requis et d'adopter des politiques publiques tendant à augmenter l'offre (à créer la richesse) notamment dans l'agriculture et véritablement pro pauvres à travers certaines actions adaptées.

### C.1. Les pré requis

1. La paix et la sécurité
2. Un leadership fort, courageux, éclairé et démocratique
3. Un consensus national interinstitutionnel et politique sur les axes principaux des politiques publiques de développement
4. Réconciliation nationale
5. Réformes structurelles fondamentales de l'économie et de l'Etat
6. Le travail dans la durée et la discipline dans la gestion des affaires publiques
7. Renforcer le capital humain
8. S'appuyer les principes de justice pour la gouverne des hommes et de la bonne gouvernance pour la gestion de l'Etat ;
9. Lutter contre la corruption et l'impunité

### C.2 Quelques actions

1. Investir dans l'éducation et la santé et augmenter le flux des ressources y affectées
2. Favoriser les actions qui revalorisent l'agriculture et assurent son attractivité ;
3. Concevoir à côté des projets agricoles de type agro-industriel, des politiques de financement des petits agriculteurs ;
4. Mener des actions de relance de l'artisanat local pour appuyer les politiques de l'industrialisation de l'agriculture ;
5. Œuvrer à l'amélioration du climat des affaires pour attirer et faciliter les investissements
6. Poursuivre la stabilisation et d'équilibre macro-économique tout en menant parallèlement des actions de politique sociale en faveur des plus démunis ;
7. Encourager les parlementaires notamment ceux des Commissions des Finances à élaborer des amendements pertinents en faveur des projets pro-pauvres lors de l'examen de la loi des finances ;
8. Mettre en place des mécanismes de contrôle périodique de l'exécution du budget de l'Etat ;
9. S'inscrire dans la dynamique d'intégration régionale en favorisant le commerce intra-africain et Sud-Sud ;
10. Favoriser la méritocratie et améliorer la qualité du personnel dirigeant des institutions, principalement au Parlement et au Gouvernement.

Les propositions énumérées ci-dessus sont contenues dans la résolution ad hoc adoptée par la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale.

#### **IV. TERRORISME, PHENOMENE DE NOTRE TEMPS : ETAT DES LIEUX, CAUSES, CONSEQUENCES ET STRATEGIES DE LUTTE EN AFRIQUE**

Le Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, Monsieur Moustapha Niasse a fait l'exposé introductif du débat sur le terrorisme en Afrique. Il a été complété par les chefs des délégations des pays de la ligne de front, le Cameroun, le Niger, le Mali et le Tchad.

Après débats et délibérations, les participants à la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale ont adopté une résolution sur le terrorisme.

Les participants ont souligné, en outre, que l'absence de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, la conduite des politiques d'exclusion et les inégalités sociales sont aussi parmi les facteurs des crises et font souvent le lit du terrorisme en Afrique.

#### **V. SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE DANS LES PAYS DE L'ESPACE FRANCOPHONE AFRICAIN**

S'agissant de la situation politique et sociale dans les pays de l'espace francophone africain, les participants se sont félicités de la fin de la maladie à virus Ebola qui a endeuillé certains des pays de l'Afrique francophone dont la Guinée, le Nord-Ouest de la RDC et, dans une moindre mesure, le Mali.

Ils ont, néanmoins, appelé à la vigilance et à des réformes des systèmes de santé et de sécurité sociale en Afrique.

Quant à la situation politique en République centrafricaine, la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale Afrique a félicité les dirigeants et le Peuple de ce pays pour la tenue réussie du forum de réconciliation nationale. Elle soutient toutes les résolutions et recommandations adoptées par ce forum et lance un appel à tous les acteurs politiques et sociaux centrafricains à respecter les accords issus du forum de réconciliation. De même, elle lance un appel à la communauté internationale pour apporter l'aide promise à la République centrafricaine pour réaliser le programme de démobilisation et de désarmement et organiser les élections crédibles et démocratiques dans le délai de la transition tel que prorogé par le dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEAC à Djamena.

S'agissant du Burkina- Faso, les parlementaires francophones d'Afrique, tout en exhortant les dirigeants de la transition à poursuivre leurs efforts pour la réussite de celle-ci et la

tenue des élections dans les délais convenus, ont condamné la décision prise d'interdire les dignitaires de l'ancien régime et les membres du parti de l'ancien Chef de l'Etat de postuler aux prochaines élections. En effet, une telle mesure est contraire aux décisions des Chefs d'Etat de la CEDEAO concernant le Burkina-Faso. Elle est contraire au droit et viole la Constitution burkinabé ainsi que les instruments internationaux de l'ONU et de l'UA sur les droits de l'Homme.

La situation au Burundi et les derniers développements à Madagascar ont également retenu l'attention de la 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale Afrique de l'APF.

A ce sujet, les délégués des Sections Afrique de l'APF ont déploré la violence qui règne actuellement au Burundi. Ils soutiennent les efforts actuels de l'ONU, de l'UA et de la COMESA en vue d'un règlement pacifique de ce conflit. Ils ont insisté aussi sur la nécessité de trouver des solutions qui préservent la paix, les vies humaines, la sécurité des personnes et des biens ainsi que les valeurs et idéaux de l'APF dans un pays qui a toujours été parmi ses membres actifs.

La 23<sup>ième</sup> Assemblée régionale de l'APF a lancé un appel pressant aux acteurs politiques malgaches à la retenue et à la recherche des solutions qui assurent la paix, la stabilité et la concorde nationale dont leur pays a tant besoin pour se reconstruire après plus d'une décennie de crise.

### **DATE ET LIEU DE LA 24<sup>ième</sup> ASSEMBLÉE RÉGIONALE AFRIQUE**

A l'invitation de l'Assemblée nationale du Mali, La 24<sup>ième</sup> Assemblée régionale se tiendra à Bamako au mois de mai 2016.

Ainsi adopté à Yamoussoukro, le samedi 30 mai 2015

